

223C0969  
FR0000121204-FS0512

26 juin 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

**GENOMIC VISION**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juin 2023, M. Ayoub Kriem a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 juin 2023, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Winsalus LLC<sup>1</sup> qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENOMIC VISION et détenir directement et indirectement 30 908 094 actions GENOMIC VISION représentant autant de droits de vote, soit 8,59% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
M. Ayoub Kriem	18 463 094	5,13
Winsalus LLC	12 445 000	3,46
<b>Total Ayoub Kriem</b>	<b>30 908 094</b>	<b>8,59</b>

Ce franchissement de seuils résulte de la conversion d'obligations convertibles en actions « OCA »<sup>3</sup>.

À cette occasion, M. Ayoub Kriem a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 520 000 obligations convertibles en actions (OCA) exerçables jusqu'au 13 février 2024, chaque bon, exerçable au prix de 1 €<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> « *Limited Liability Company* » (sise Shams Business Center, Sharjah Media City Free Zone, Al Massaned, Sharjah, Emirats Arabes Unis) incorporée au SHAMS des Emirats Arabes Unis.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 359 886 117 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de la société GENOMIC VISION du 23 juin 2023.

<sup>4</sup> Dont les caractéristiques sont indiquées dans le prospectus approuvé par l'AMF le 20 mai 2022 sous le n°22-170.